



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211222-CONS-AG-21-158-DE
Date de télétransmission : 03/01/2022
Date de réception préfecture : 03/01/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 décembre 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Convention de gestion entre la CAB et la commune de Bastia concernant les travaux hydrauliques sur le ruisseau de Lupinu – Avenant n°2

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	POZZO DI BORGO Louis
MILANI Jean-Louis	à	MASSONI Jean-Joseph
TIMSIT Christelle	à	ROMITI Gérard
BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
SAVELLI Jean-Michel	à	ROSSI Michel

ABSENTS :

LINALE Serge, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention de gestion entre la CAB et la commune de Bastia concernant les travaux hydrauliques sur le ruisseau de Lupinu – Avenant n°2

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

Vu la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe) du 7 août 2015, prévoyant le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'élection de Monsieur Louis POZZO DI BORGO le 10 juillet 2020 en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 adoptant la convention de gestion relative aux travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Lupinu dans le cadre de la compétence GEMAPI ;

Vu la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia en date du 30 octobre 2018 concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Lupinu ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2019 approuvant le projet d'avenant n°1 à la convention de gestion relative aux travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Lupinu ;

Vu l'avenant n°1 du 23 avril 2019 relatif à la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia en date du 30 octobre 2018 concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Lupinu ;

Vu l'avis favorable de la commission « Attrattività di u territoriu » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

L'avenant n°2 à la convention de gestion du 30 octobre 2018 conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau de Lupinu, ainsi que ses annexes ;

OBJET : Convention de gestion entre la CAB et la commune de Bastia concernant les travaux hydrauliques sur le ruisseau de Lupinu – Avenant n°2

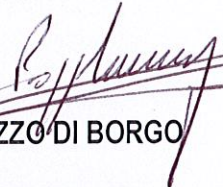
AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n°2, ci-annexé, et tous documents s'y rapportant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **03 JAN. 2022**
et publication ou notification
du **03 JAN. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI
